

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

1er trimestre 2022 (BP)

Séance Publique du 3 février 2022

Objet : BILAN DES GARANTIES D'EMPRUNTS 2021 ET PROPOSITION D'ENVELOPPE 2022

Synthèse du rapport :

L'Assemblée départementale est invitée à prendre acte des garanties d'emprunts accordées en 2021, à se prononcer sur une enveloppe pour 2022 et à adopter la liste des domaines pouvant faire l'objet d'une garantie départementale.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 3231-4 et suivants ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 3 février 2022 ;

DECIDE :

- de prendre acte des garanties d'emprunts accordées en 2021 (51,6 M€) - (annexes 1 et 2) ;**
- de fixer une enveloppe de garanties d'emprunts de 60 M€ pour l'année 2022 ;**
- d'adopter la liste des domaines pouvant faire l'objet d'une garantie départementale selon les conditions figurant dans le tableau joint en annexe 3.**

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 4 février 2022

Le Directeur Général des Services Départementaux

Alain GILLOUARD